

---

**Nombre de membres****en exercice** : 10**Séance du mercredi 04 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juin 2018, s'est réunie sous la présidence de Pierre RICHIERO.

**Présents** : 8**Votants** : 10**Sont présents** : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOSQUE, Alain JOLY, Didier BERNARDI, Raymond ROUSSELY, Olivier DELCROS, David COWAN, David HILAIRE**Représentés** : Nicolas GINESTET, Margaret COWAN**Excuses** :**Absents** :**Secrétaire de séance** : David HILAIRE

---

**Ordre du jour:**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 juin 2018
- Situation financière
- Présentation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) de 2017 du SIAEP des Coteaux Sud Bergeracois
- Présentation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2017 du SPANC
- Travaux gîtes: choix établissement prêteur
- Location du commerce
- Questions diverses

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 JUIN 2018**

Le compte-rendu de la réunion du 22 Juin 2018 est adopté à l'unanimité.

**2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.**

Le total du bordereau de recettes n° 13 est de 134 199.06

Le total du bordereau de dépenses n°29 est de 68 738.68

Le solde comptable est de 65 460.38 euros et le solde de la trésorerie est de 199 607.86 euros.

**Subventions restants dues à ce jour:****Multiple rural**

- contrats d'objectifs: 17 000.00 euros

**3. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L' EXERCICE 2017 - DE 2018 028**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2017, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP des Coteaux Sud Bergeracois.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

*Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.***4. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2017 - DE 2018 029**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) du SPANC ( Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour l'exercice 2017, adopté le 18 Juin 2018 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

*Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.*

#### **5. EMPRUNT POUR LA CREATION DE TROIS GÎTES RURAUX: CHOIX DE L'ETABLISSEMENT PRÊTEUR - DE 2018 030**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de création de trois gîtes ruraux dans la Maison Imbert, doit être financé par un emprunt. Le besoin en financement s'élève à 200 000 €uros.

Le Conseil Municipal consulte les différentes propositions reçues.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal:*

- **VOTE** la réalisation à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 200 000 €uros (DEUX CENT MILLE EUROS), destiné à financer les travaux de création de trois gîtes ruraux dans la maison Imbert. Cet emprunt aura une durée de 25 ans.

Ensuite, la commune se libérera de la somme due à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES par suite de cet emprunt, en 25 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au taux fixe de 1.97 %.

La commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

#### **6. EMPRUNT POUR LA CREATION DE TROIS GÎTES RURAUX: CHOIX DE L'ETABLISSEMENT PRÊTEUR - DELIBERATION QUI MODIFIE LA DELIBERATION N° DE 2018 030 - DE 2018 031**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de création de trois gîtes ruraux dans la Maison Imbert, doit être financé par un emprunt. Le besoin en financement s'élève à 200 000 €uros.

Le Conseil Municipal consulte les différentes propositions reçues.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal:*

- **VOTE** la réalisation à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 200 000 €uros (DEUX CENT MILLE EUROS), destiné à financer les travaux de création de trois gîtes ruraux dans la maison Imbert. Cet emprunt aura une durée de 25 ans.

Ensuite, la commune se libérera de la somme due à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES par suite de cet emprunt, en 25 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au taux fixe de 1.97 %.

**Les frais de dossier s'élève à 0.00 €, et la Commission d'engagement s'élève à 250.00 €.**

La commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt. L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CEAPC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

---

Pour mémoire, le remboursement du prêt relai n° 10000177542, contracté auprès du CREDIT AGRICOLE en 2016, se réalisera le 18 juillet 2018 pour un montant de 70 173.25 € dont 70 000.00 € en capital.

## **7. LOCATION DU COMMERCE:**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'actuelle locataire du commerce a décidé de quitter le commerce et doit envoyer la résiliation du bail.

Un nouveau locataire envisage de prendre ce commerce. Afin d'assurer une entente et une sécurité optimales entre et pour les deux parties, un rendez-vous sera pris chez un notaire, dans les meilleurs délais, pour pouvoir mettre en place un bail fixant les modalités les meilleures, et dans l'intérêt des deux parties (explication des avantages et inconvénients pour un bail précaire ou 3/6/9).

## **8. QUESTIONS DIVERSES :**

### **• Travaux supplémentaires dans les gîtes ruraux:**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite à la dernière réunion de chantier, quelques travaux non prévus dans le marché initial du lot charpente sont à réaliser:

- relever la poutre du gîte qui se situe au-dessus du commerce,
- et supprimer la cheminée au niveau de la toiture, afin d'éviter les entrées d'eau.

L'entreprise SARL ROBERT Francis, attributaire du marché, a fourni un devis.

Le Conseil Municipal se montre favorable pour ces travaux-là, pour un montant de 1 139.00 € H.T., mais ne retient pas le camouflage des pannes prévus dans le devis.

Une délibération relative aux avenants sera prise en fin de chantier.

### **• Installation du défibrillateur et formation:**

La Société D+ SERVICES propose plusieurs dates pour effectuer l'installation du défibrillateur et la formation des personnes. La date retenue par le conseil Municipal est le lundi 23 juillet 2018 à 14 heures. Trois personnes seront présentes pour la formation.

### **• Inondations dans la rue de l'église:**

Suite aux inondations lors des orages des 10 et 11 juin 2018, le réseau d'écoulement des eaux pluviales a été complètement obstrué, et il est nécessaire de faire procéder au débouchage et au nettoyage. Le conseil municipal prend note et donne tout pouvoir au Maire pour mandater un professionnel qui effectuera cette mission.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.**

Le secrétaire de séance,  
David HILAIRE

Le Maire,  
Pierre RICHIERO